L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.

No 51 Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, trois années d'avance, 5

Aucun abonnement ne pourra être admis. Aucun abonnement ne pourra être interrompu, tant qu'il sera dû quelque chose sur l'ancien abonnement. Les abonnés de la campagne ne pourront changer de domicile, sans en prévenir le bureau de l'Abeille, et payer ce qui leur sera dû. Les Bagages et Effets appartenant aux abonnés, ne sont pas compris dans l'abonnement. Les abonnés qui voudront changer de domicile, devront en prévenir le bureau de l'Abeille, et payer ce qui leur sera dû